ALBERTVILLOISE D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES - A.B.E.S.T.
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 100.000 €uros
Siège social : 75 rue Derobert
73400 UGINE
329 904 254 RCS CHAMBERY

1984 B 50027
TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
DEPOT du 20 OCT. 2011
N° 5279 Le Greffier,

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, et le vingt septembre, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 2 septembre 2011

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés.

La Société KPMG SA, sise 5 avenue du Pré Félin à ANNECY LE VIEUX (74940) représentée par Monsieur Arnaud SCREVE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Christian EXCOFFON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Véronique VALENTI et Monsieur Damien LAFAVERGES, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Robert TETAZ assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- la feuille de présence à l'assemblée ,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ,
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 mars 2011 ,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011 ,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ,
- les statuts de la société.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire ,
- Nomination de nouveaux administrateurs ,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

....

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Madame Suzanne EXCOFFON demeurant 8 chemin des Chapelles à Albertville (73200) en remplacement de Monsieur Henri EXCOFFON, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir de son mandat social.

Il est pris acte par l'assemblée générale que le mandat social des administrateurs de la société en fonction à ce jour expirera à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer

- Monsieur Rémy EXCOFFON demeurant Le Cernix à COHENNOZ (73590) ,
- Monsieur Damien LAFAVERGES demeurant 16 La Ruche à CHAMOUX SUR GELON (73390) ,
- Madame Véronique VALENTI demeurant 504 les Balcons d'Olympie à LES MENUIRES (73440) ,
- Monsieur Robert TETAZ demeurant 106 chemin des Acacias à UGINE (73400) ,

en qualité d'administrateurs en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée d'une année, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale précise que les contrats de travail de Monsieur Damien LAFAVERGES, Madame Véronique VALENTI et Monsieur Robert TETAZ ne sont pas suspendus par l'effet de la présente décision.

Monsieur Damien LAFAVERGES, ici présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Madame Véronique VALENTI, ici présente, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Monsieur Robert TETAZ, ici présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Christian EXCOFFON

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT

Le Secrétaire
Monsieur Robert TETAZ

Les Scrutateurs

Madame Véronique VALENTI

Monsieur Damien LAFAVERGES

Les nouveaux administrateurs,

Monsieur Damien LAFAVERGES*

Madame Véronique VALENTI*

Monsieur Robert TETAZ*

---

* Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur*»